

Conditions de la cession quant à la prise en charge des frais :

Objet	Coût estimatif	Prise en charge des frais
Prix du terrain fixé par le Service des Domaines	50 à 200 € / m <sup>2</sup>	Particulier
Travaux de géomètre (si nécessaires)	400 à 1000 €	Particulier
Acte notarié	Fonction du montant terrain	Particulier

Procédure de cession :

Pour aboutir à une cession, il est obligatoire de passer par différentes étapes réglementaires strictement encadrées par la législation, ce qui explique que la durée prévisionnelle est de 6 à 10 mois.

Bien évidemment cette durée prévisionnelle est également fonction de vous. Ainsi, plus les informations que vous transmettez au Service Urbanisme seront complètes et faites rapidement, moins le délai prévisionnel d'aboutissement de votre dossier sera important.

